



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Ministre

06.05.24

Paris, le

Référence : D24-02031

Madame la Sénatrice,

Par courrier en date du 11 mars 2024, vous avez souhaité appeler mon attention sur la situation de Monsieur Mumia Abu-Jamal, journaliste américain condamné à la peine de mort en 1982 et emprisonné aux Etats-Unis, en Pennsylvanie. Vous indiquez que ses conditions de vie et de détention sont préoccupantes, notamment au regard de sa grave maladie chronique et du suivi médical dont il aurait besoin.

Je me dois de rappeler que les principes de souveraineté et de non-ingérence ne permettent pas à la France d'intervenir dans le cours de la justice d'un Etat étranger, en faveur d'un ressortissant de cet Etat. Toutefois, en tous lieux et en toutes circonstances, la France rappelle son opposition constante à la peine de mort. Elle reste engagée avec détermination pour l'abolition universelle de ce châtimeur injuste, inhumain et inefficace.

La France appelle tous les Etats appliquant encore la peine de mort à établir un moratoire en vue de son abolition définitive.

- au niveau multilatéral, aux Nations unies, au Conseil de l'Europe et au sein des organisations internationales, la France continue à œuvrer pour l'universalisation du Deuxième protocole facultatif au pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à l'abolir. L'adoption, en décembre 2022, par un nombre historique de 125 Etats, de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies appelant à un moratoire universel sur la peine de mort constitue une avancée importante ;

- au niveau bilatéral, la France continue à entretenir un dialogue ouvert et exigeant avec ces Etats. Lorsque la situation l'impose, la France condamne, publiquement et avec la plus grande fermeté, les exécutions.

Madame Céline BRULIN
Sénatrice de Seine-Maritime .Palais
du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

Fort de cet engagement constant, notre pays accueillera le 9^e Congrès contre la peine de mort, organisé par l'ONG Ensemble contre la peine de mort, qui aura lieu en 2026, comme l'a annoncé, le 10 décembre 2023, le Président de la République, à l'occasion du 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Naturellement, la représentation nationale a également un rôle à jouer dans le plaidoyer en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort, en particulier à travers les liens noués dans le cadre des groupes d'amitié.

Je vous prie de croire, Madame la Sénatrice, à l'assurance de ma considération distinguée.



Stéphane SEJOURNÉ